

N° 2015/088 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2015
--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2015,

VU l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 codifiée à l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales,

VU les conventions cadres de subventionnement conclues avec les associations ci-dessous mentionnées,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer le montant des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2015, sous réserve de la signature: de la convention de subventionnement si l'association n'a pas conventionné avec la ville, de l'avenant à ladite convention modifiant l'objet de la subvention et le montant de la subvention de la convention cadre si l'association a déjà conventionné,

VU les projets de convention cadre de subventionnement et d'avenant à conclure avec les associations ci-dessous mentionnées,

VU la commission vie associative-animation et culture en date du 12 février 2015,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine EVERAERT, adjointe déléguée à la vie associative,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

FIXE comme suit le montant des subventions aux associations pour l'année 2015, sous réserve de la signature de la convention de subventionnement ou de l'avenant :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2015
AAPEVV	225 €
Aïkido	500 €
Amicale cycliste	600 €
AS Collège	800 €
Bibliothèque Ekpè	800 €
CCAV	800 €
CIRCULE	150 €
Comité Anciens Combattants	150 €
Souvenir de GAULLE	150 €
DDEN	100 €
Epi d'Orge	750 €
FCPE Collège B. Pascal	150 €
FLAM 91	450 €
FNACA	300 €
Football club	5 500 €
GV	2 700 €
Hand Ball club	1 300 €
Images	2 000 €
Judo Club	2 200 €
K'Danse	3 000 €
Karaté	500 €

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2015
La Cible	1 500 €
La Sylphide	2 000 €
Le Mot et la Note	1 500 €
Les Archers	1 000 €
Les Pongistes	100 €
Médailles militaires	150 €
Musculation club	600 €
Nihon Bu Jutsu	700 €
Notes en bulles	200 €
PEEP	800 €
RSVO	1 000 €
Scouts et Guides de France	750 €
Séniors Actifs de Villemoisson	100 €
Tennis Club	3 500 €
Tréteaux d'Olyvette	650 €
UNC	150 €
UTL	100 €
Val d'Orge Rando	300 €
VEF	5 000 €
Villemoisson Gym	1 400 €
VVLMG	650 €
Yoga pour tous	300 €
TOTAL GENERAL	45 575 €

APPROUVE les termes de la convention de subventionnement à passer avec les associations subventionnées pour la première fois en 2015,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec les associations concernées.

APPROUVE les termes de l'avenant aux conventions de subventionnement à passer avec les associations subventionnées pour l'année 2015 et déjà subventionnées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants avec les associations concernées.

DIT que les dépenses y afférant seront imputées à l'article 6574 du budget en cours.

Pour extrait conforme en Mairie, le 9 mars 2015

Le Maire,

François CHOLLEY

Reçu à la Sous-Préfecture le :
Affiché le :